



# Risques liés à l'électricité :

## Les installations électriques et les lignes haute tension

### Le rappel des obligations

Les installations électriques ainsi que les modifications et les réparations doivent être **réalisées par un personnel qualifié**.

La conformité d'une installation neuve devra être testée par un organisme agréé.

**Les installations électriques doivent être vérifiées par un technicien qualifié (électricien) ou un organisme agréé** : une fois par an, puis tous les deux ans, si le rapport précédent ne relève aucune anomalie ou si les non-conformités ont été levées.

Dans tous les cas, un rapport de vérification devra vous être remis par référence à la réglementation.



## EN PRATIQUE

L'installation doit :

- comporter au **minimum un disjoncteur différentiel** dont la sensibilité sera choisie en fonction de la résistance de la prise de terre, qui coupera automatiquement le courant en cas de défaut d'isolement (ex : appareils ou branchements défectueux),
- être protégée contre les surintensités pour éviter les surcharges et les courts-circuits.

Toutes les masses (carcasses de moteurs, bâtis de machines, tuyauteries...) doivent être reliées à la terre. Il faut veiller à la **continuité des circuits de terre**.

En basse tension, l'installation doit être protégée :

- d'une part, par des disjoncteurs à maximum de courant,
- d'autre part, par des coupes circuits à fusibles. Il convient d'utiliser des fusibles à cartouches correctement calibrés et de proscrire les fusibles tabatières.

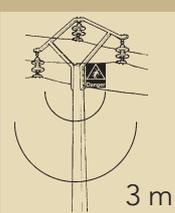
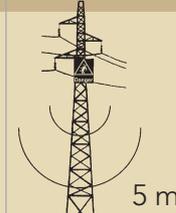
Des mesures particulières doivent être prises pour éviter tout contact direct d'une personne avec une partie des installations sous tension : isolation, interposition d'obstacles, éloignement...

**Les pièces sous tension** (broches, conducteurs...) des prises de courant et des rallonges **ne doivent jamais être accessibles**, qu'elles soient branchées ou non à un appareil.

Des parafoudres doivent être installés.

D'une manière plus générale, il faut réserver les interventions sur les circuits électriques au personnel qualifié et compétent et avant toute intervention couper le courant, prévenir les tiers, fermer puis signaler le chantier.

Attention aux **lignes électriques aériennes**, qu'elles soient sur l'exploitation ou dans les champs. Il est impératif de tenir compte de l'espace susceptible d'être balayé par les objets ou les engins agricoles utilisés et des distances de sécurité qui sont fonction de la tension de la ligne aérienne. Suivant les tensions des lignes, un arc électrique peut se produire à 3 mètres. Les accidents surviennent dans les activités d'arrosage, de livraisons d'aliments, etc.

TENSION	< 50 000 volts	> 50 000 volts
DISTANCE DE SÉCURITÉ	 3 m	 5 m



### POUR PLUS D'INFORMATIONS ●●●

La MSA et l'Inspection du Travail en agriculture mettent à disposition la liste des organismes de contrôle électrique intervenant sur votre département.

Promotelec possède des documentations spécifiques sur les installations électriques en milieu agricole.